

Arrêté n° 2021-76
portant proclamation des résultats de l'élection
des membres du conseil de gestion de l'IPAG

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants ;

Vu l'arrêté électoral n° 2021-66 du portant élection des membres du Conseil de gestion de IPAG;

Arrête :

Article 1 :

Suite au scrutin en date du Mardi 30 novembre 2021, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats des élections des membres du conseil de gestion de l'IPAG.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège usagers :

Sièges à pourvoir : 2 Inscrits : 62 Votants : 12 Nuls : 0 Suffrages valablement exprimés : 12

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges attribués	Total des sièges
LAP TROYES	12	1	1
ETUDIANTS POUR L'IPAG	12	1	1

Sont déclarés élus :

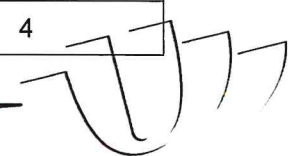
TITULAIRES
Ninon KREZEL
Aurore SELLIER-GIRARDIN

Collège enseignants :

Sièges à pourvoir : 4 Inscrits : 18 Votants : 9 Nuls : 0 Suffrages valablement exprimés : 9

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges attribués	Total des sièges
ENSEMBLE POUR L'IPAG	9	4	4



Sont déclarés élus :

TITULAIRES
Franck DURAND
Véronique FABRE-ALIBERT
Laurent DERBOULLES
Céline VINTZEL

Article 2 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site internet de l'université.

Fait à Reims, le 03/12/21

Le président, Guillaume GELLÉ

Transmis au recteur le : 03/12/21

Publié le : 03/12/21

